

**NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES  
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS DE MAI 2015**

*Dans le cadre de son mandat tel que défini par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans ce pays. Des informations sur ces tendances, qui sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires en vue de traduire en justice les auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.*

Au cours du mois de mai 2015, le BCNUDH a enregistré un total de 280 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse par rapport au mois d'avril 2015 au cours duquel nous avons enregistré 239 violations. Les provinces les plus touchées restent les provinces de l'est de la RDC, il s'agit du Nord-Kivu (132 violations), de la province Orientale (69 violations) et le Sud-Kivu (26 violations).

Durant le mois de mai 2015, les agents étatiques (PNC, FARDC, ANR et autorités administratives) ont été responsables de 145 violations ayant fait 234 victimes. A titre d'exemple, les agents de l'état ont été responsables de 20 violations et 24 victimes d'exécutions sommaires et extra-judiciaires au cours du mois sous analyse, ce qui porte le nombre total depuis le 1 janvier 2015 à 102 violations et 138 victimes d'exécutions sommaires et extra-judiciaires commises par des agents de l'état seulement.

Parmi les agents de l'Etat, à l'instar du mois précédent, les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) seraient responsables du nombre le plus élevé de violations des droits de l'homme (67 violations ayant fait 100 victimes).

En mai 2015, les combattants des groupes armés, tous confondus, ont été responsables de 135 violations ayant fait beaucoup plus de victimes, soit 593 victimes. Parmi les groupes armés, les combattants des Forces alliées démocratiques (ADF) ont été les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH (38 violations ayant fait 120 victimes).

**Dans le cadre du processus électoral, le BCNUDH a enregistré huit violations des droits de l'homme pour le mois de mai 2015, dans les provinces du Nord-Kivu (trois cas), du Sud-Kivu (trois cas) et du Kasai Occidental (deux cas) ; ce qui porte le nombre total de violations liées au processus électoral, depuis janvier 2015, à 68 violations.** Les types de violations les plus rapportées au cours du mois de mai 2015 sont les atteintes au droit à la liberté d'opinion et d'expression (trois cas) et à la réunion pacifique (deux cas). En mai 2015, les responsables de ces violations seraient des agents de l'Etat, dont des autorités administratives (quatre cas) et des agents de la PNC (trois cas). La majorité des violations enregistrées par le

BCNUDH en mai 2015 (six cas) aurait été commise dans le contexte de la répression arbitraire et disproportionnée de manifestations organisées par la société civile.

Le 5 mai 2015, le procureur de la République a chargé de trahison, atteinte à la vie du Chef de l'Etat et atteinte à la sureté de l'Etat, Fred Bauma, du mouvement « Lutte pour le Changement » (LUCHA), arrêté le 15 mars 2015 à Kinshasa lors de l'atelier de organisé par la plateforme congolaise de la société civile « Filimbi ».

Au mois de mai 2015, le BCNUDH a documenté 31 victimes adultes de violences sexuelles dans les provinces Orientale (22 femmes) et du Sud-Kivu (neuf femmes). Les principaux responsables de ces violations pour le mois de mai 2015 seraient des combattants des groupes armés (21 victimes), principalement les combattants du Front de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) (20 victimes). La section de protection de l'enfant de la MONUSCO a enregistré 25 filles victimes de viols dans les provinces affectées par le conflit. Le BCNUDH a également documenté sept filles victimes de viol pendant le mois de mai 2015 dans les provinces non affectées par le conflit, à savoir les provinces du Bas Congo (cinq), du Bandundu (une) et du Kasai Occidental (une). **Soit un total de 62 victimes de viols sur l'ensemble du territoire.**

Le BCNUDH note avec satisfaction que selon les informations mises à sa disposition, au mois de mai 2015, au moins 11 militaires des FARDC ont été condamnés par la justice militaire de la RDC pour des actes constituant des violations des droits de l'homme à travers le pays.

En mai 2015, le BCNUDH a organisé ou pris part, sur le territoire de la RDC, à au moins 19 activités de formation ou de sensibilisation. Ainsi, les 27 et 28 mai 2015, à Kinshasa, le BCNUDH a organisé un atelier de formation pour 33 membres d'associations de défense et de promotion des droits des personnes atteintes d'albinisme. Cette formation s'inscrit dans le cadre des manifestations organisées en prélude à la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme, qui sera célébrée universellement, pour la toute première fois, le 13 juin de cette année, suite à l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution N°69/170 en date du 18 décembre 2014, à tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, ainsi que la société civile, de s'engager à sensibiliser toutes les populations au respect et à la protection des droits des personnes atteintes d'albinisme.